

Paris, le 18 février 2005

DIRECTION DE LA PREVENTION DE LA POLLUTION
ET DES RISQUES
SOUS-DIRECTION DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

affaire suivie par : Charly VIGNAL
tel : 01 42 19 15 77
fax : 01 42 19 14 79
mél : charly.vignal@ecologie.gouv.fr

Le ministre de l'écologie
et du développement durable

à

Mesdames et Messieurs
les préfets de département

Objet : Déploiement du réseau de données sur les risques – application GASPARG (Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques) – mise en production à compter du 1^{er} juin 2005

Ref : mes lettres DPPR/SDPRM du 28 décembre 2001 et du 16 août 2002

Vous avez été tenu informé de la mise en place d'une base de données sur les procédures réglementaires en matière de risques (PPR), les arrêtés de catastrophes naturelles et l'information préventive (atlas de zones inondables, DDRM, DCS et DICRIM)

Ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un outil pour la gestion et la circulation des données sur les procédures administratives relatives aux risques naturels, dénommé GASPARG.

Les développements informatiques ont abouti à la mise en place d'une application accessible à l'adresse suivante : <http://gaspar.ecologie.gouv.fr>

La phase de déploiement s'est traduite par une formation nationale en métropole et outre-mer. Cette formation a été coordonnée par les directions régionales de l'environnement et a bénéficié du soutien de l'IFORE.

Cette application et ses outils de programmation associés, sont de nature à produire un certain nombre de chiffres et d'informations nécessaires au calcul d'indicateurs – y compris financiers – utiles avec la mise en place de la LOLF.

Nous vous rappelons par ailleurs la nécessité après la formation, de signer les Protocoles d'Accord de Déploiement (P.A.D.) qui établissent les engagements réciproques du département et du ministère de l'écologie et du développement durable d'une part, et qui

offrent la possibilité aux préfetures qui le souhaitent de bénéficier de la production GASPAR via un site grand public¹, d'autre part.

.../...

¹ <http://public.gaspar.ecologie.gouv.fr/carto-gspr.html>

Les services instructeurs des départements français de métropole et d'outre-mer sont désormais en état de renseigner cette base et de permettre ainsi une meilleure circulation des données relatives aux risques naturels.

Cette base a été pré-alimentée pour l'ensemble des procédures avec les informations disponibles en date du 1^{er} novembre 2004 ; les services instructeurs peuvent donc commencer à utiliser l'outil sans devoir procéder à une fastidieuse saisie des données anciennes mais en assurant toutefois un contrôle de ces données.

A compter du 1^{er} juin 2005, le seul référentiel national sur l'état d'avancement des procédures relatives aux risques devient GASPARG, ce qui signifie que les P.A.D. devront être signés à cette échéance.

Nous vous demandons d'utiliser cette application comme outil de travail et de partage d'informations. Cela sans préjudice des informations et chiffres nécessaires au calcul des indicateurs LOLF dont la version actuelle de GASPARG ne permet pas la saisie. Elle servira particulièrement au suivi du programme P.P.R..

Il revient donc aux services instructeurs des procédures de tenir les informations à jour, sous votre coordination, en liaison avec les administrateurs départementaux.

Nous vous demandons enfin de nous communiquer dans les meilleurs délais vos besoins en formations complémentaires.

La liste des agents formés est accessible à l'adresse suivante :
www.gaspar-projet.com

Vous voudrez bien me faire part sous le présent timbre des difficultés rencontrées dans l'application de la présente circulaire.

Pour le ministre,

**Le directeur de la prévention
des pollutions et des risques,
délégué aux risques majeurs**

Signé

Thierry TROUVE

Pour le ministre,

Le directeur de l'eau

Signé

Pascal BERTEAUD